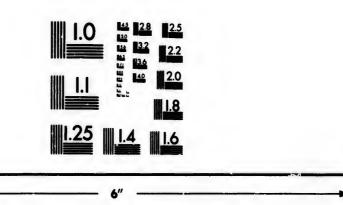


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



STATE OF THE STATE

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET WEBSTER, N.Y. 14980 (714) 872-4503 STEEL STREET ON



CIHM/ICMH Microfiche Series. CIHM/ICMH Collection de microfiches.



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques



(C) 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may aiter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below. Coloured covers/ Couverture de couleur Covers damaged/ Couverture endommagée Covers restored and/or laminated/	L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous. Coloured pages/ Pages de couleur Pages damaged/ Pages endommagées Pages restored and/or laminated/		
Couverture restaurée et/ou pelliculée Cover title missing/ Le titre de couverture manque Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur	Pages restaurées et/ou pelliculées Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées Pages detached/ Pages détachées		
Coloured ink (i.e. other than blue or black)/ Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) Coloured plates end/or illustrations/ Planches et/ou illustrations en couleur	Showthrough/ Transparence Quality of print varies/ Qualité inégale de l'impression		
Bound with other material/ Relié avec d'autres documents Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/	Includes supplementary material/ Comprend du matériel supplémentaire Only edition available/ Seule édition disponible		
La re liuve serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la merge intérieure Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been amitted from filming/ il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.	Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/ Les pages totalement ou partiellement obscurcles par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.		
Additional comments:/ Commentaires supplémentaires:			
This item is filmed at the reduction ratio checked below/ Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-de 10X 14X 18X			

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Library of Parliament and the National Library of Canada.

ils

ifier

lure.

ne age

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the lest page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shell contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La Bibliothèque du Parlement et la Bibliothèque nationale du Cunada.

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contret de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apperaître sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., pervent être filmés à des taux de réduction différents.

Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droits, et de heut en bas, en prenant le nombre d'images nécessire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

1	2	3		1
	-			2
				3
	1	2	3	
	4	5	6	



CHEMIN DE FER

阿爾德斯斯斯

DES

PILES,

Par E. Gerin.

Atelier Typographique du "Constitutionnel," Rue Notre - Dame,

TROIS - RIVIÈ RES.

1869.

Dog T

mee ins de pag gar loi pét pou che gna Rive euv tarcrivi dev mig tion vall ploi con Upits une soir voir sont L çue "

min qu'il le (1 appa (* trois de T ense caus

Chemin de fer des Piles. (*)

Dans la session de 1857 le parlement canadien a passé une loi qui est înscrite dans nos Statuts sous le titre de : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de ser et de la navi-

gation du Saint-Maurice."

Il est dit dans le préambule de cette loi que " certaines personnes out par pétition demandé qu'un acte soit passé pour autoriser la construction d'un chemin de fer depnis un endroit adjoignant la voie du chemin de fer de la Rive Nord, aux Trois-Rivières ou aux euvirons, endroit qui sera choisi plus tard, jusqu'aux Grandes Piles sur la rivière St. Maurice où cette rivière devient navigable " et que " un chemin de fer construit aux dites conditions avancerait la colonisation de la vallée du St. Maurice et rendrait exploitables les terres publiques non concédées voisines du St Maurice. "

Une clause de cet acte porte le capital de la compagnie à \$200,000,00; une autre nomme les directeurs provisoires de la dite compagnie et les pouvoirs et attributions de ces directeurs

sont parfaitement définis.

La clause quatorzième est ainsi concue:

"Et pour aider et encourager le dit chemin de fer et la navigation du St. Mauricequ'il soit décreté qu'un million cinq cent mille (1,500,000) acres de terres non concèdées appartenant au domaine public, dans le voi-

sinage de la dite rivière St. Maurice, aussi près que possible du dit chemin de fer, seront et sont par le présent acte reservés pour les fins du présent acte ; et aussitôt que le dit chemin de fer sera réellement fait d'une manière solide et permanente avec les stations. le matériel remant et autres accessoires suffisants pour son exploitation conveuable, alors sur le rapport de quelqu'ingénieur habile que le gouverneur en conseil, pourra nommer et sur preuve suffisante que la dite compagnie est propriétaire d'un ou ou plusieurs bateaux-à-vapeurs propres à la navigation du St. Maurice sur la dite rivière, et du moment que la compagnie donnera, à la satisfaction de l'Inspecteur général une garantie qu'elle fera marcher tel bateau-à-vapeur et qu'elle tiendra le dit chemin ouvert, il sera octroyé à la dite compagnie, par le gouverneur en conseil, un million cinq cent mille (1. 500,000) acres des terres non concédées du domaine public, aussi près que possible du dit chemin de fer et des dites eaux navigables du St. Maurice; et tel octroi sera un octroi gratuit, et la compagnie aura plein pouvoir d'aliener les terres ainsi octroyées et d'en disposer de la manière qu'elle jugera à propost; pourvu toutefois que tel octroi soit en étendue de dix milles de front sur vingt de profondeur et alternant avec d'autres étendues qui seront conservées au domaine public, et les directeurs de la dite compagnie pourront, en se conformant aux conditions ci-dessus, engager ses intérêts dans telles terres comme sûreté pour toute somme nécessaire à la construction des dits chemins et travaux, à la construction ou l'achat de un ou plusieurs bateaux à vapeur."

La clause quinzième, qui est d'une haute importance, décrète que "la dite compagnie du chemin de fer de la rive Nord aura le pouvoir de se réunir à la dite compagnie du chemin de fer et de la navigation du St. Maurice, pour n'en former qu'une, sous un an de la passation du présent acte..."

Cet acte, sanctionné par le gouverneur-géneral le 10 juin 1857, est ins-

^(*) Cette courte brochure est formée de trois articles publiés dans le Constitutionnel, de Trois-Rivières, et que nous avons réunis ensemble à la demande de quelques amis de la cause que nous défendens.

critious la date 20 Victoria, chapitre 149.

1,80, 10 31, 2 ... 1 3 5

Remarquez que l'interprétation de cet acte est claire, facile, et ne peut donner lieu à aucune ambiguité. district des Trois-Rivières demandait à grands cris la construction du chemin de fer des Piles. Notre province était alors en pleine ère de chemins de fer. Le Grand - Trone s'achevait, la Compagnie du chemin de fer de la rive Nord venait d'être formée et donnait les plus belles espérances. Le Haut-Canada était sillonné dans toutes les directions par de nouvelles voies ferrées. Il mettait à profit le fonds d'emprant municipal et en tirait \$7,300,000,00 dont \$5,867,400,00 -qu'il employait à construire ses railcroads, reliant ainsi entre elles toutes ses principales villes et percant en Hous sens les forêts qui couvraient encore son sol.

Le district des Trois-Rivières n'é. tait pas aussi exigeant. Il ne demandait rien au trésor public, il ne sollicitait aucun emprunt du gouvernement. Il demandait tout simplement l'autorisation d'aliener une faible portion de ses terres incultes à seule fin de hâter le défrichement de la vallée du St. Maurice.

Le parlement canadien n'a pas songé à repousser une demande aussi légitime. Il lui a accordé la loi que nous venons d'analyser dans ses principales clauses.

Cette dernière compagnie, je l'ai dit, mande, ce qu'on ne peut sans inju

semblaif à cette époque réunir toutes les chances de succès. La fusion a été 🌡 faite aux conditions fixées par la loi-

Malheureusement cette fusion qui, dans l'opinion du parlement, devait l précipiter la construction du chemin de fer des Piles, est précisément cel qui l'a retardée indéfiniment.

Il est bien vraiqu'en septembre 1860 la compagnie du chemin de fer de la l rive Nord a, par un contrat fait et passédevant Maître Hébert, notaire à Québec, chargé M. Jeseph Edouard Turcotte de construire le chemin de fer des Piles aux conditions portées dans l'acte de 1857; mais on sait que diverses circonstances ont empêché l'exécution de ce contrat et que le regretié M. Turcotte est descendu prématurément dans la tombe avant d'avoir pu réaliser un des vœux lea plu l chers à son cœur de trifluvien et de Canadien.

Aujourd'hui quelle est noire position à nous, habitants du district des Trois-Rivières? La compagnie du chemin de fer de la rive nord est anéantie où à la veille de l'être ; les directeurs de cette compagnie renoncent aux avantages que leur confère la loi et semblent abandonner l'entreprise qu'ils avaien' projetée. A-t-on lié notre sort à celu de cette compagnie afin de nous fair mourir avec elle? Parce que les anciens partisans du chemin de fer du Nord out renoncé à leur projet, serons: nous forcés de renoncer au nôtre?"

Plus que jamais notre district tient Mais, dans le but de micux a-surer la la construction du chemin de fer der sem la construction immédiate de ce che-Piles; plus que jamais il croit cette min des Piles, il permit à la nouvelle entreprise nécessaire à sa prospérité pern compagnie de se fusionner avec la et indispensable à l'avenir de la proj compagnie du chemin de la rive Nord. vallée du St. Maurice. Ce qu'il de

Tic pro nne vin le s sor En esp

bre

gan soit che dan du rieu pas.

·N trés parl cord ∢lire' exor

L conn Nive cana res d Jusqu conf

E et de rait du c une cuté parl

et co mon PUR.

ir tontes sion a été l ar la loision qui, it, devait h chemin ement cu

of the staff mbre 1860 fer de la fait et pasnotaire à Edouard hemin de ps poitées n sait que empêché que le reendu préavant d'aux lea plr b

vien et de

tre position t des Troisdu chemin anéantie ou recteurs de aux avantaet semblent 'ils avaien sort à celu e nous fair re que le in de fer du ojet, serons; notre?

listrict tient in de fer des l cruit cette n prospérité enir e de 18 Ce qu'il. de sans inju

projet plein de vie d'un projet qui se neurt : c'est que notre législature provinciale coupe le lien fatal qui attache le sort du chemin de fer des Piles au sort du chemin de fer de la rive Nord. En un mot ce qu'il demande, ce qu'il espère du patriotisme de notre chambre locale, c'est que la fusion ou amalgamation entre les deux compagnies soit rappelée et que la compagnie du chemin de fer des Piles soit rétablie dans les droits que lui confère la loi du 10 juin 1857. Ces droits sont antérieurs à la fusion et n'en dépendent

Nous demandons à n'être pas frustrés du bénéfice d'une loi que l'ancien parlement du Canada-uni nous a accordée dans sa justice : qui donc osera dire que ce sont-là des prétentions exorbitantes ou injustes?

La légitimité de cette loi a été reconnue encore en 1856, lorsque M. de Niverville, alors député au parlement canadien pour la ville de Trois-Rivières demanda et obtint la prolongation jusqu'en 1872, des droits et privilèges conférés par la charte d'incorporation.

En présence de cet exposé véridique et de des titres irréfragables, il semblerait inutile d'insister sur les avantages du chemin de fer des Piles. C'est là une question qui a été longuement discutée avant 1857 et qui a été résolue par la loi du 10 juin.

Comme beauconp de gens cependant semblent encore méconnaître ces titres et contester ces données, qu'on nous permette d'examiner en lui-même le projet du cheminde fer des Piles, d'en chose frappa tons les voyageurs. Cette montrer la nécessité et de mettre tous rivière, dont la navigation est si diffises hommes qui désirent sincérement eile et si souvent impossible dans le

Tice lui refuser, c'est qu'on sépare un le bien du pays dans l'impossibilité d'en nier désormais les avantages. Nous allons tacher, dans une rapide esquisse, de mettre ces avantages si bien en lumière que les aveugles seuls puissent encore ne les point voir.

Le cheminde fer des Piles est avantageux et nécessaire d'une double manière; d'abord il favorisera et développera dans une large m'sure la prospérité du district de Trois-Rivières, ensuite il contribuera au bien général du pays. The pays of immer

Il y a quelques, années à peine, la vallée du St. Maurice était à peu près meannue. On savait bien qu'il existait sur la rive nord du fleuve St. Laurent une immense étendue de forêts vierges, mais c'était suivant l'expression qu'employait un jour M. McGee devant la chambre d'Assemblée une terra incognita, servant de refuge aux bêtes féroces et à quelques tribus sauvages.

Ce n'est que vers 1850 que le gouvernement sentit la nécessité de faire explorer ces terres et que les commercants de bois y virent un vaste champ d'exploitation. Alors on eut quelques améliorations sur la rivière St. Maurice, améliorations indispensables à la descente des bois de construction. Les glissoires et les estacades remontent à cette époque où nos hommes publics favorisaient avec tant d'ardeur et de patriotisme les premiers élans de notre industrie nationale.

Ces travaux, pour le dire en passant, ont été largement payés par les revenus que le gouvernement en a retirés.

En remontant le St. Maurice une

voisinage de son embouchure, devient à cette région. Combien de colonies un peu plus haut parfaitement navi- ont été fondées sur une bâse moins gable. Après les rapides et les chûtes qui hérissent le lit de la rivière dans ses dix ou douze primières lieues on trouve des caux que les accidents de la nature ne bouleversent pas et qui être aisément sillonnées par les bateaux-à-vapeur. Des Grandes Piles à la Tuque, soixante-dixmilles de belle et facile navigation.

Cette première observation faite la même idée se présentait naturellement à l'esprit de tous les hommes intelligents: la nécessité de relier par un chemin de fer l'embouchure du St. Maurice à ces eaux navigables, la nécessité d'établir une ligne de communication non interrompue entre le fleuve St. Laurent et le haut de la vallée du St Maurice. Au fur et à mesure que de nouvelles paroisses se sont formées dans cette vallée, que les défrichements ont progressé, cette nécessité s'est revêlée avec un carac-

tére de plus en plus éclatant. On peut différer d'opinion sur la plus ou moins grande fertilité des terres du St. Maurice, mais il est une chose sur laquelle il faut nécessairement tomber d'accord. C'est qu'il y a dans cette vallée une proportion raisonnable de terres propres à l'agriculture et que les forêts renferment des richesses inépuisables. On peut affirmer que la région comprise entre le de l'Ottawa peut contenir une population de plusieurs millions et lui donner, cette modeste ai-ance, qu'un si grand nombre de nos computriotes vont de- lation. mander à la terre étrangère. L'Agri-

solide! it is it is

Avec ces deux richesses productives à la base, d'autres industries ne manqueraient pas de naître qui assureraient à la population gain et prospérité pour l'avenir.

La colonisation de ce territoire est donc chose possible, facile même, à condition que le gouvernement ne mette point d'entravcs aux hommes entreprenants qui ont foi dans l'avenir de la vallée du St. Maurice. Que les timides et les incrédules se tiennent à l'écart, nous avons assez des patriotes entreprenants pour conduire l'affaire à bonne fin-

cc

p

po

le

la

31 le

d

16

d

r

Il n'y a guère qu'une quinzaine d'années que la vallée du St. Maurice est ouverte, ou plutôt est connue, et déjà que de paroisses nouvelles ont surgi comme par enchantement! Sur le côté Est nous trouvons St. Maurice, riche et grande paroisse de 4,000 ames, Mont Carmel, St. Tite; sur le côté Ouest, nous avons les Forges, St. Etienne, Shawenigan, Ste. Flore, St. Mathieu. Autant d'établissements dont la population s'accroit avec une rapidité étonnante malgré tous les obstacles qu'il faut combattre et renverser. chemin de fer donnerait un développement inappréciable à toutes ces paroisses et la colonisation s'étendrait territoire du Saguenay et le territoire bientôt à quarante et cinquante lieues au-dessus des Grandes Piles.

La Tuque à 22 lieues au-dessus sinon la richesse dorée, du moins des Piles, est destinée à devenir un grand centre de commerce et de popu-Sa position géographique en scra certainement un jour le princiculture et le commerce de bois sont pal entrepôt du négoce entre la vallée deux éléments de prospérité assurés du Saguenay, la vallée du St. Mauriolonie# moins

151 uclives maneraient té pour

ire est me, a ent ne ommes 'avenir Que les nent à atriotes faire à

nzaine laurice nue, et es ont !! Sur' aurice. ames, e côté Etien-. Maiont la ipidité stacles.

Un loppes pandrait. lieues dessus nir un

popuphique rincivallée Mauridans une position beaucoup moins 61.3 911 1. avantagense! **

sont établis le long du St. Maurice vendent très-bien leurs grains et leurs fourrages, grâce au voisinage des chanun nouveau colon dont la terre est enprésérable pour lui de vendre moins bien ses grains et ses fourrages et de pouvoir tirer profit de chaque arbre qu'il abat dans sa forêt. Presque tout le bois flottable a été glané le long de la rivière St. Maurice jusqu'à une grande distance, et aujourd'hui le dé fricheur est obligé de faire consumer sur place—et sans le moindre profit les arbres qu'il abat! Avec un chemin de fer, cette forêt serait une richesse pour le colon, qui en ferait d'excellent bois de chauffage; en même temps qu'il ferait de l'argent en vendant ce bois, il avancerait le défrichement de sa terre. Ainsi, chaque coup de hache que le colon donnerait lui rapporterait un double bénéfice.

Qu'on songe aux mines de fer que nous possédons en plusieurs endroits voisins du St. Maurice et on comprendra de quelle utilité serait un chemin de fer à cette branche importante de notre industrie. On pouvait lire dernièrement dans un rapport de l'ingénieur «Hurlbert que le Clifton Road, aux Etats-Unis, a été construit uniquement pour favoriser l'exploitation d'une mine de fer, et l'expérience a prouvé que c'était une bonne spéculation. Pourquoi n'en serait-il Trois-Rivières?

ce et la vallée de l'Ottawa. Combien de Quel avantage du reste pour le covilles du Haut-Canada et des Etats-lon, le marchand et l'industriel de Unis ont grandi rapidement, quoique pouvoir en toute saison de l'année communiquer avec les grands centres de population ! A l'époque où nous A l'heure qu'il est les colons qui sommes, là où l'on n'entend pas crier le sifflet de la locomotive la vie est langoureuse et le commerce stagnant?

Tout le district des Trois-Rivières tiers, mais que sont ces produits pour ressentirait le bienfait du chemin de fer des Piles, les campagnes non core couverte de bois de bout? Il serait moins que la ville. Qu'on ne vienne pas ici faire des distinctions aussi blessantes pour les citadins que pour les campagnards: nous avons tous, que nous soyons de la ville ou de la campagne, les mêmes intérêts; nous désirons tous également la prospérité du district et nons devons travailler de concert à son développement. Lorsqu'il y a de l'activité commerciale et industrielle dans un district tout le monde s'en ressent. Avec le chemin de fer des Piles il est certain que Trois-Rivières progresserait rapidement, que sa population augmenterait et que son commerce prendrait un nouvel essor; mais les campagnes environnantes ne pourraient manquer d'en profiter, car la prospérité d'une ville indique presque toujours la prospérité des campagnes qui l'environnent.

Le commerce du St. Maurice, en passant à travers le comté de Nicolet et une partie des cautons de l'Est pour ailer rejoindre la ligne du Grand-Tronc, contribuerait encore au développement de ces paroisses. L'embranchement d'Arthabaska n'est qu'une étape vers la vallée du St. Maurice C'est ainsi que l'ont toujours compris la ville de Trois-Rivières et seu M. point de même dans notre district de Turcotte qui ont le plus fait pour la construction de cet embranchement. Une autre considération qui doit nous biensaits du chemin des Piles. Lorsrallier les townships et le comté de que le bois de chauffage atteint des prix lui apporteru le chemin des Piles, ce avantage aux habitants de ces deux thabaska n'a qu'une existence précaise, le Grand-Tronc ne cache pas qu'il y tient peu et qu'il est prêt à l'abandonner. Paris of the paris of the second

Il est prouvé surabondamment, croyons-nous, que le district de Trois-Rivières y gagnerait en importance, en richesse et en population. Il nous reste à démontrer que le chemin de fer des Piles sera profitable à toute la

Market Clark to the Land

house equitar the to be a triple

province de Québec.

Nous pourrions faire observer d'abord qu'il en est des districts comme des paroisses; quand l'un prospère, les autres s'en ressentent. C'est pour cette raison que Trois-Rivières a toujours vu avec plaisir les grandes améliorations publiques qui avaient pour but de venir en aide au développement des ressources de Montréal ou de Québec. Le creusement du Lac St. Pierre, pour ne citer qu'un exemple, est un travail gigantésque dont Montréal retire les gros bénéfices et nous sommes loin de nous en plaindre. Ici à Trois-Rivières nous sommes jusqu'à un certain point les clients et les acheteurs habituels de Québec et de Montréal. C'est avec ces deux villes que nous faisons à peu près tout notre commerce. Si le chiffre de notre population s'élève, si notre commerce s'accroit, elles seront les premières à en ressentir les heureux effets.

Nicolet, c'est que l'existence de cet exorbitats comme il en avait atteint embranchement ne sera bien assurée l'année dernière, à Québec et surtout qu'avec le surplus de commerce que à Montréal, il ne serait pas d'un min-Aujourd'hui, l'embranchement d'Ar- grandes villes d'avoir un chemin de fer qui viendrait jusqu'à proximité des immences forêts du St. Maurice et leur apporterait d'excellents bois à des prix raisonnables. On a vu le bois, l'hiver dernier, se vendre sur le marchè de Montréal jusqu'à 15, 18 et 20 piastres la corde.

blée

l'opp

wil 'acı

pour

Baie

pas

recla

men

ont

prit

dit d

mi o

le s

dix

fonc

éter

ne j

C'e

fait

mit

terr

me

ia

con

·d'a

nei

ver

pro

d'a

Et

tes

la

CO

un

ra

tis

m

W

te

C

Et qu'on le remarque bien, les sorêts s'éloignant de plus en plus des grandes villes, le prix du bois né peut qu'augmenter, si l'on n'y prerd garde et il atteindra bien vite un taux inaccessible aux classes ouvrières. Moins favorisés sous ce rapport que d'autres pays, nous ne pouvons le rem placer aisément par le charbon de terre. Le moyen d'obvier à cet inconvénient, c'est d'ouvrir des voies de communication comme celles que nous proposons. Les colons du St. Maurice ne demanderont pas mieux que de bûcher, tout en nettoyant leur terre, du bois de corde qu'ils expédieront sur les marchés de Trois-Rivières. Québec et Montréal et qu'ils vendront nécessairement à très bas prix.

Il y a des personnes bien intentionnées sans doute qui, sans contester aucun des avantages que nous venons de repasserbrièvement, trouvent qu'un million et demi d'acres de terre est un cadeau disproportionné avec le coût et le rendement d'une telle entreprise. D'abord nous pourrions faire observer Il est cependantune chose qui les fera qu'au moment même où nous écrivons toucher d'une manière plus directe aux (12 décembre) la chambre d'assemblée de la Province d'Ontario discute temps; ne remettez pas notre cause d'acres de terre à la compagnie formée téchéance de 4872. De deux choses pas oublier que ce cadeau que nous reclamons a déjà été fait par le parlement du Canada et que des mesures

ont été prises en conséquence.

Mrs.

prix.

teint

rtout.

nin-

leux

mité

ce et

des

bois,

nar-

t 20

s fo-

des

s ne

rerd

laux

ères.

que

rem

1 de

con-

3 de

nous

auri-

e de

erre,

ront

res,

ront

on-

au-

de

mil-

ca-

t le

se.

ver

one .

m-

n de

Considérons un peu dans quel esprit a été faite la loi de 1857. Il est dit dans cette loi que le million et demi d'acres de terre sera accordé de telle sorte que après chaque étendue de dix milles de front sur vingt de profondeur donnée à la compagnie, une étendue égale sera réservée au domaine public. Pourquoi cette condition? C'est que la chambre comprenait parfaitement que la construction du chemin de fer augmenterait la valeur des terres et elle voulait que le gouvernement put en profiter autant que la compagnie. D'ailleurs il faut tenir compte que sur ce million et demi d'âcres de terre il s'en trouvera certainement une portion considérable cou verte d'eau et une autre portion impropre à la culture, ce, qui diminuera d'autant les revenus de la compagnie. Et l'on a dù voir dans la loi que toutes les précautions sont prises pour que la compagnie qui entreprendra la construction du chemin n'obtienne pas un seul pouce de terre tant qu'il ne sera pas complètement terminé à la sa tisfaction du gouvernement.

Si les ministres de notre gouvernement node disaient aussi qu'ils trouvent ce million et demi d'acres de terre trop élevé, nous leur dirions: "Eh bien, construisez le chemin vous même, au nom de la province, le, de décider si elle veut favoriser la mais, de grâce, construisez-le ; ne colonisation dans la vallée du St. Mau-

l'opportunité de donner dix millions d'année en année jusqu'à la fatale pour le creusement du canal de la l'une : ce million et demi d'acres re-Baie St. George. Ensuite il ne faut présente une somme suffisante à la construction du chemin de fer des Piles ou il ne la représente pas S'il ne la représente pas, pourquoi la province hésiterait elle à accepter les offres d'une compagnie?" s'il représente plus que la somme nécessaire, c'est que les terres de la vallée du St. Maurice augmenteraient de valeur et alors c'est un signe que ce chemin produirait un grand bien et qu'il est indispensable qu'il soit construit par Pierre ou par Paul, par une compa gnie ou par le gouvernement."

Voilà ce que nous dirions à nos ministres, si nous pouvions être enten-

du d'eux.

Ou bien, nous leur dirions encore: faires comme nous, allez visiter les populations qui bordent le St. Maurice, allez voir avec quelle hâte et quelle impatience elles attendent la constructruction du chemin de fer des Piles, et comme nous vous reviendrez convaincu de sa nécessité. Ce chemin est en quelque sorie l'espoir suprême d'un grand nombre de colons. S'il devient un jour évident que le gouvernement refuse d'autoriser l'ouverture de cette. voie ferrée, aussitôt ils abandonneront leurs terres et s'en iront aux Etais-Ils sont las d'être ainsi bloqués durant la plus grande partie de l'aunée, tandis que les autres districts de la province sont tous munis de chemins de fer qui activent leur commerce et développent leur prospérité.

Il s'agit, pour notre législature loca. nous laissez pas languir plus long rice ou bien si elle présère voir l'émi-

gration aux Etats-Unis continuer dans | Que la ville commence et qu'elle don. une proportion plus considérable que ne aux campagnes un exemple digne jamais. Car nous le disons, sans exa- d'être suivi. gération, c'est une conviction bien formée en nous que le chemin des Piles est une question de vie ou de mort pourla colonie du St. Maurice. Et c'est notre parlement previncial qui va prononcer surson sort. Nous l'avertissons de la gravité de la sentence qu'il va rendre, afin qu'il t. puisse plaider ignorance. Nous avons démontrê les titres que le district de Trois-Rivières a sur le million et demi d'acres de terre et nous nous sommes efforcé de prouver que le chemin de fer des Piles serait utile, non seulement à la vallée du St. Maurice, mais à toute la province de Québec.

Il ne nous reste plus, en attendant le verdict de la législature, qu'à repousser les objections que nous n'avons pu prévoir et qui pourraient être soulevées par les rares adversaires de cette œuvre nationale et politique.

Au moment où l'on annonce la réunion prochaine de nos chambres provinciales, nous avons cru qu'il scrait bon de sonmettre ces appréciations à nos députés et an public en général. Et maintenaut, si l'on nous permet de laire une suggestion, nous dirons qu'il est de la plus haute importance pour notre distrier de montrer qu'il tient à cette extreprise. If a un moyen constitutionnel d'insister directement pour obtenir justice. Qu'il signe des pétitions en masse et qu'il les envoie à Québec-Que chaque conite, que chaque paroisse s'en mêle activement de telle sorte que les pétitions soient couvertes de signatures et notre parlement ne pourra résister à une pareille manifestation.

fait

app

jou

868

le c

mil

la d

Pil

un

De

COL

pa

res

ee

les

ch

pa

bu

ter

en

C

CI

th

fr

in

le

d

L'Objection principale.

Si nous ne nous abusons, nous avons parfaitement établi la légalité de nos réclamations au sujet du chemiu de fer des Piles; nous avons démontré, par des citations empruntées au Statut, que la loi de 1857 avait bien réellement pour but d'accorder un million et demi d'acres de terre et que ce million et demi d'acres de terre étaient bien réellement appropriés au chemia des Piles. Nous croyons aussi n'avoir plus besoin d'insister our le fait que, comme entreprise nationale et comme mesure d'intérêt local, la construction de ce chemin est grandement désira-

- Personne n'osera plus prétendre, espérons le, que le million et demi d'a. cres de terre avaient été dans le principe donnés pour le chemin de fer des Piles et le chemin de fer de la Rive-Il suffit de lire la loi de 1857 pour se convaincre du contraire. Il est vrai que depuis 1858 les deux compagnies sont fusionnées, mais si cette fusion entrave aujourd'hui notre liberté d'action, elle ne change rien au caractère primitif de l'appropriation qui était faite uniquement pour la premiére de ces entreprises.. C'est pourquoi nous souhaitons qu'on fasse revivre dans leur intégrité les droits et priviléges concédés par la charte de 1857.

Mais il s'est trouvé, parait-il, parmi les membres du comité des chemins de fer, un député qui aurait dit : " si j'ancien parlement du Canada-uni a

don. digne

avons le nos iu de ontré, tatut, éelletillion e miltaient heinin avoir que, omme

nction

ésira-

re, esii d'a. priner des Rive-1857 Il est mpacette liberu can qui emièrquoi vivre

ivilé-

57. armi mins " si ni a

appartient de les corriger." Quelques vendre est-elle relativement petite. Les journaux, à l'époque de la dernière session de notre législature provinciale ont aussi prétendu que donner un million et demi d'acres de terre pour la construction du chemin de fer des un vol au détriment du trésor public. construction du chemin ne coûterait blic. pas plus que \$1,500,000 et que les terres rapporteraient au moins le double, ee qui laisse une marge énorme pour les entrepreneurs et les spéculateurs.

En fixant à \$1,500,000 le cout du chemin des Piles on n'est peut être pas trop loin de la vérité, mais on s'abuse évidemment sur la valeur des terres. On le comprendra aisément en raisonnant un peu froidement. Chas-ons d'abord ce fantôme de la spéculation qui trouble l'esprit à tant de des calculs comme ceux que provoque Laissons aux enfants ces frayeurs puériles et comme des homles faits que nous avons à considérer.

La vallée du St. Maurice renferme douze à quinze millions d'acres de terres. Nous demandons que confor-les le gouvernement est heureux de mément à la loi de 1857 un million et demi soit approprié pour les fins d'une entréprise qui contribuera puissamment, on le reconnait, au développement de cette immense vallée.

Quel est aujourd'hui le prix ordinaire des terres? Au-dessus des paroisses des chemins, d'y construire des ponts, duire une telle augmentation dans la

fait de mauvaises lois, c'està nous qu'il et encore la quantité qu'il parvient à ots ainsi pourvus, à même la caisse publique, d'une bonne voie de commucation, se vendent trante cents l'acre avec des délais.

C'est là un fait que tout homme de Piles serait commettre une injustice, bonne volonté peut constater comme nous en jetant un coup d'œil sur les Des naifs ont été jusqu'à dire que la rapports des agents du domaine pu-

> Outre les travaux nécessités pour l'ouverture des chemins, il faut tenir compte des lots de montagne et des lots couverts d'eau qui se vendent au rabais ou qui ne se vendent pas du tout. Quand on songe que dans la vallée du St. Maurice les lacs et les rivières couvrent prés d'un tiers du sol et que des montagnes arides le traversent en plusieurs endroits on comprend qu'il soit nécessaire d'en tenir compte dans la presente discussion. . stille i

Cependant, afin de ne pas complimes pratiques voyons un peu quels sont quer notre raisonnement, ne disons rien de ces déductions, et nous verrons qu'un million et demi d'acres de terre vendus aux conditions d'après les quelvendre aujourd'hui, ne feraient toujours que 1,500,000 trente cents, soit \$450,000. Que les amateurs de chiffres fassent maintenant les déductions que nons avons indiquées et l'on verra ce qu'il restera.

Mais ajoute-t-on, et l'on croit avoir déjà formées, les terres n'ont pour aln-trouvé un argument inésistible, "les si dire aucune valeur; sauf dans le terres croitront en valeur." Coux qui voisinage immédiat de la colonisation parlent ainsi ne se doutent-ils pas qu'ils on ne trouverait pas un spéculateur plaident notre cause? Plus on nous qui voulut en douner dix cents de l'à- dira que les terres augmenteront de ere. Pour vendre ses terres incultes prix et plus nous aurons raison de réle gouvernement est obligé d'y saire péter qu'une entreprise appelée à provaleur de la propriété est une entreprise utile à la richesse nationale et nécessaire à notre avancement local.

Il faut bien remarquer d'ailleurs que si les terres croissent ainsi en valeur la compagnie en possession de ce million et demi d'âcres no sera pas seule à profiter de cet avantage. Le gouvernement sera de moitié dans cette spéculation préparée aux risques de simples particuliers. La loi de 1857 décrète que les lots de la compagnie, de dix milles de front sur vingt de profondeur, alterneront avec une égale étendue laissée au demaine public.

Ainsi les terres de la compagnie ne pourront pas augmenter de valeur sans que les terres du gouvernement augmentent dans la même proportion.

Nous ne contestons pas cetteaugmentation; nous y cro, ons au contraire et c'est pourquoi nous maintenons que la province de Québec, en consentant à l'appropriation demandée, bien loin de s'appauvrir, ferait un placement avantageux et remunératif.

Pour la même raison, nous n'admettons pas qu'on vienne nous parler de la pauvreté de notre province, de la nécessité de lui conserver toutes ses sources de revenu. Mais à quoi sert au gouvernement de détenir d'immenses étendues de terre qu'il ne vend pas et qu'il ne pourrait vendre que dans un avenir très éloigné? A quoi bon ces richesses inproductives? Ne vaut-il pas mieux qu'il en abandonne une partie nfin de vendre le reste plus tôt et plus cher? C'est là de la sagesse la plus vulgaire et de l'économie politique élémentaire.

Le Bois vs. le Fer-

and the till also segment to

Market and I was the feet

Il ne se rencontre plus un seul homme qui ose parler contre le chemin des Piles, qui ait l'audace de nier les immenses avantages qui en résulteraient pour le pays en général et pour notre district en particulier.

Seulement il se trouve quelques personnes qui manifestent leur préférence pour un chemin à lisses de bois contre un chemin de ser. Les partisans du chemin à li-ses de bois se divisent en deux catégories. Il y a d'abord ceux qui se prétendent en saveur d'un chemin de bois, afin de mieux donner le croc-en-jambe à la grande entreprise que réclame l'opinion publique de notre district et qu'ils n'ont pas la franchise de combattre ouvertement. A ces adversaires cachés de nos véritables intérêts locaux et nationaux, nous n'avons absolument rien à dirc., il est inutile de chercher à modifier leur opinion. Du moment qu'ils n'osent avouer sincèrement leurs objections on ne peut espérer les réfuter.

Mais il y a aussi, parmi les partisans du chemin de bois, ceux qui ont été éblouis par les relations couleur de rose de M. Hemming et d'une partie de la presse, ou qui croient qu'il sera beaucoup plus facile d'obtenir du gouvernement une gratification en terres incultes pour un chemin de bois que pour un chemin de fer.

Nous respectons toutes les opinions sincères et nous n'avons rien à dire contre ceux qui mettent toute leur confiance dans un chemin de bois de préférence à un chemin de fer.

Il faudrait, du reste, un homme qui aurait fait des études spéciales pour

cette nature. Or, nous avonons que raie. Demandez aux intéressés re nous ne connaissons des chemins de qu'il vant. Durant l'hiver d'abord, bois que par ce que nous en avons vu il ne marche pas du tout et durant l'été dans les livres. Il est probable que il marche avec une lenteur devenue parmi ceux qui en font l'éloge, qui en proverbiale :: Il est, d'usage de dire sont entichés, la plupart sont dans la qu'on se sert, du chemin de Joliette même position que nous, parlent d'a- pour aller aux frampoises et aux près des ouï-dire et non d'après une bluets.

om-

min.

nier

sul-

7 1 1

per-

ence

onire

du.

t en.

ceux

che-

r le

prise

no-

iran-. A

rita.

aux,

rc., il

leur

eent

ions

arti-

ont leur

par-

ıu'il

r du

ter-

bois

ons

dire

eur

de

qui

our

M. Hemming, député des comtes qu'il nous faut entre Trois-Rivières, et de Drummond et Arthubaska à la les grandes Piles? Nous ne le croyons chambre provinciale, a fait récemment pas ; nous estimons qu'il nous faut un un voyage aux Etats-Unis dans le but chemin qui serve à tranporter les voyade visiter le Clifton Road, un chemin geurs et les articles de commerce, à lisses de bois qu'une association de un chemin qui fonctionne l'hiver comcapitalistes a fait construire pour l'ex-me l'été. Ceux qui connaissent la ploitation d'une mine. Le rapport de quantité de voitures qui montent aux M. Hemming, publié dans les jour- Piles tous les jours savent fort bien naux, a allumé un enthousiasme qui qu'il y aura de quoi alimenter un dure encore. Ce qui a particulière chemin de fer. Le comme ce est enment séduit le lecteur, croyons-nous, core plus actif durant la saison d'hiver c'est le bon marché de ces chemins que durant celle d'été. Les commer-A l'instant, loutes les municipalités cants de bois atransportent pour un un peu avides de progrès ont songé à montant, considérable de provisions, se munir d'un chemin de bois pour se grains, fourrages, pour l'usage, des mettre en communication avec les villes ou avec les grandes lignes de chemins de fer. Une quinzaine de proiets sont sur le tapis.

Nous ne pouvons nous rendre compte de cet engouement; nous, croyons que ce beau feu s'éteindra comme un

teu de paille.

Les chemins à lisses de bois ne sont pas d'invention récente; ils ont même précédé les chemins de fer. L'Angleterre en possède encore plusieurs, mais ils ne servent, la comme aux Etats-Unis, que pour l'exploitation des mines de charbon ou des mines de fer. Jamais on ne les emploie comme voie de transport pour les voya-

the winds of the state of the s traiter avec autorité une question de de bois qui v. de Joliette à Lanc-

expérience personnelle. Les Est-ce un chemin de cette nature chantiers. Il y a de plus la compagnic de la Baie d'Hudson qui emploie une douzaine de voitures tout l'hiver pour charroyer dans le haut du St. Maurice les provisions de ses traitants et ses articles de commerce. C'est un item qui vaut la peine qu'on en fasse mention. in the second of the second

Un chemin qui ne fonctionnerait pas Phiver ne remplirait donc null ment le but que nous nous proposons, n'aurait pas l'atilité que pous en attendons. Il faudrait donc, avant de com mencer ici, à nos risques et périls, une expérience douteuse, s'assurer que les chemins à lisses de bois peuvent mar cher, hiver comme été, dans nos régions où le froid atteint souvent trente de En Canada, nous avons le chemin gres et où la neige s'élève jusqu's

insurmontables; sculement nous avons dissiper ces doutes. Avant de tenter une entreprise aussi couteuse, ne seprécautions de ma nière à ne pas aboutir à un fiasco?

Nous avons entendu beaucoup de personnes compétentes exprimer l'opinion que le bois, sous une température très-froide, serait incapable de supporter le poids et le roulement des wa-

gons.

Il y a aussi une autre objection que nous pouvons présenter sous une forme plus positive. Il est naturel que nous songions à faire communiquer le chemin des Piles avec l'embranchement d'Arthabaska et la ligne du Grand-Tronc qui nous mettrait en relation directe avec toutes les voies ferrées de l'Amérique du Nord. Sur l'embranchement d'Ottawa à Prescott, par exemple, les convois qui vienuent de la capitale fédérale traversent le Saint-Laurent sans transbordement, sur des bateaux adaptés spécialement à cet objet. A Ogdensbourg, ils reprennent les lignes américaines pour aller à un marché quelconque des Etats-Unis. Grace à cet arrangement, des retards et des dépenses considérables sont épargnés aux négociants et il en résulte des avantages que les hommes d'affaires de notre district ne peuvent manquer d'apprécier. Un chemin à lisses de bois nous priverant de ces evantages, car les wagons ne sont pas les mêmes, leur largeur diffère, et ils ne pourraient s'adapter également à la lisse de bois et à la lisse de ser.

quatre et cinq pieds d'épaisseur. Nous à substituer un chemin de bois au n'affirmons pas que ces obstacles soient chemin de fer des Piles ? Depuis quelques mois, depuis quelques senos doutes et nous n'avons rien vu maines à peine. Avant la lettre de jusqu'à présent qui soit de nature à M. Hemming, nous étions unanimes à réclamer la construction d'un chemin de fer. Les deux représentants de norait-il pas raisonnable de prendre 'nos tre cité, M. McDougall et M. Dumoulin, ont promis avec une égale force de travailler pour la construction du chemin de fer des Piles.

DI

m

le

Dans son adresse aux électeurs, M. McDougall écrivait le 8 octobre 1868 :

"Sur toutes les questions d'améliorations locales, je serai activement dévoué aux intérêts du district ; et sans entrer dans le détail des améliorations maintenant projetées, je puis dire que je supporterai la construction du chemin de PER des Piles pour relier les eaux navigables du St. Maurice avec le fleuve St. Laurent afin d'ouvrir plus efficacement au commerce et à la colonisation le vaste, et riche territoire du St. Maurice."

Le lendemain, 9 octobre, M. Dumoulin écrivait à son tour, dans son adresse aux électeurs :

". Une des entreprises que je considère de la plus grande importance pour l'avancement de la ville de Trois-Rivières, c'est la construction du chemin de FER des Piles. L'avenir de notre localité repose sur le défrichement et la colonisation de la vallée du St. Maurice à laquelle il est grandement temps que l'on songe. Quand nous aurons dans cette vallée de nombreuses paroisses exploitant le sol, profitant de ses richesses, usant des agents naturels de production qu'elles présentent aux capitalistes, la ville des Trois-Rivières sera un marché considérable qui attirera non seulement l'attention du pays, mais même celle de l'étranger.

" Le chemin de fer d'Arthabaska et le chemin de PER des Piles seront comme deux ailes puissantes qui permettront à la deuxième ville du Canada par son antiquité, de prendre Depuis combien de temps songe-t-on | son essor vers le progrès et de sortir de l'état

de terpeur à faquelle, elle a été condamnée, d'avoir des chemins à lisses de bois pendant un certain nombre d'années."

211

Duis.

* se-

de

mes

min

no-

กดน-

orce

a du

M.

368 :

tions

intedétees. ction r les fleuement te: et 10

Duson 21 re de ment cons-L'aiche-St. 4 que

cette itant des senivièirera iême. et le deux ème ndre 'état

On le voit, il n'était pas alors question d'un chemin de bois, on ne parputés avaient très-bien saisi le sentiment de leurs electeurs dans les proleur élection.

de la population trifluvienne.

pas mieux éclairés sur la possibilité qui nous est chère.

dans nos froides régions, nous maintiendrons la position que nous avons prise, de concert avec l'immense malait que d'un chemin de fer. Nos dé-jorité de notre population. Cette position est forte, inattaonable, parce que nous défendons une entreprise messes qu'ils faisaient à la veille de dont la grande utilité est incontestable et incontestée et parce que nous Il nous semble que rien depuis cette nous appuyons sur une ancience loi époque n'a pu changer les sentiments du parlement canadien. S'ecarter de cette position ce serait affaiblir une En tous cas, notre opinion est restée cause dont nous devons désirer le sucla même. Tant que nous ne serons cès et mettre en péril une entreprise

E THE STATE OF THE

de siere en de de

